

Réunion des président(e)s des Commissions locales de l'eau (CLE) du bassin Rhône-Méditerranée, les 19 et 24 mars 2021

Synthèse des échanges

Participants: voir listes en annexes

1/ Introduction de la réunion

M. SADDIER, président du Comité de Bassin

M. MATHIEU, directeur adjoint de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes

M. ROY, directeur général de l'agence de l'eau

Lors de sa séance du 25 septembre 2020, le comité de bassin a adopté à une large majorité (92% des voix) le projet de SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 et émis un avis favorable sur le projet de programme de mesures qui l'accompagne.

Le projet de SDAGE insiste notamment sur l'importance de la gouvernance locale pour la bonne mise en œuvre de ses objectifs et pour régler les enjeux liés à l'eau sur les bassins versants. Dans ce cadre, les SAGE ont un rôle essentiel à jouer. En outre, les SAGE doivent être compatibles avec le SDAGE. Ils ont donc vocation à décliner de façon concrète les dispositions du SDAGE sur les territoires et auront à intégrer, dans les années à venir, les évolutions du SDAGE 2022-2027.

La seconde séquence des Assises de l'eau (2019), consacrée au « grand cycle » de l'eau, et plus particulièrement à l'enjeu de l'adaptation des territoires au dérèglement climatique, a souligné le fait que les SAGE constituent des outils majeurs pour une mise en œuvre concertée de la politique de l'eau, notamment grâce à leur portée réglementaire.

Les SAGE doivent renforcer leur efficacité, au service du bon état des eaux et de l'adaptation au changement climatique. Il s'agit aussi de mettre en place de nouveaux SAGE sur les territoires qui le nécessitent, au regard des enjeux de gestion de l'eau. C'est l'objet de la carte des SAGE nécessaires figurant au projet de SDAGE 2022-2027 (carte 4A de l'orientation fondamentale n°4).

Les collectivités locales sont en première ligne pour mettre en œuvre les conclusions des Assises de l'eau, axées autour de 3 objectifs prioritaires :

- protéger les captages d'eau potable pour garantir une eau de qualité à la source;
- économiser et mieux partager l'eau pour préserver une ressource vitale ;
- préserver nos rivières et nos milieux humides.

Pour répondre à ces 3 objectifs, l'Etat mobilise 3 leviers :

- donner aux collectivités locales les moyens pour agir (11e programme d'intervention des agences de l'eau, aquaprêts de la CDC / Banque des territoires, crédits européens...);
- développer des outils de gestion de l'eau sur l'ensemble des territoires, et en particulier les SAGE, l'enjeu étant de concilier les différents usages de l'eau ;
- favoriser les changements de comportement par une communication adaptée.

2/ Etude évaluative nationale de la politique des SAGE

M. CHANTEPY, directeur adjoint de l'agence de l'eau Voir présentation faite en séance.

A l'aube des 30 ans d'existence et de mise en œuvre de la politique des SAGE, le ministère de la Transition écologique a jugé nécessaire de procéder à une évaluation nationale consacrée à cet outil. Cette étude, en cours depuis l'automne 2020, vise à préciser dans quelle mesure l'outil SAGE répond à ses objectifs prioritaires, à savoir le partage de la ressource en eau dans un souci de préservation des milieux aquatiques. Elle a pour ambition de repérer et valoriser les points forts et consensuels des SAGE, d'identifier les freins à leur opérationnalité et à leur efficacité. D'une durée de 18 mois, elle doit aboutir à des recommandations concrètes pour améliorer l'efficacité des SAGE.

Outre leur représentation dans les instances de gouvernance de l'étude, les CLE sont associées à la réalisation de l'évaluation : phase d'enquête préalable à destination de l'ensemble des SAGE, 10 études de cas réparties sur le territoire national, ateliers de travail décentralisés pour partager les constats et propositions de l'évaluation.

Mme BATTISTEL, présidente de la CLE du SAGE Drac Romanche, signale avoir écrit à la Ministre pour participer au comité de pilotage de l'étude et attendre une réponse.

Suite à vérification faite post-réunion, les 10 études de cas retenues comprennent bien, en-dehors du bassin Rhône-Méditerranée :

- un SAGE en contexte montagnard : SAGE Vallée de la Garonne (Pyrénées avec une commission géographique « Garonne montagnarde ») ;
- deux SAGE littoraux : SAGE Golfe du Morbihan (bassin Loire-Bretagne), SAGE Authie (bassin Artois-Picardie).

3/ Projet de SDAGE et de programme de mesures 2022-2027

Mme MORAND, cheffe de projet SDAGE, SAGE et gestion locale de l'eau, agence de l'eau **M. MARTINEZ**, chef de pôle délégation de bassin par intérim, DREAL délégation de bassin Voir présentation faite en séance

Suite à la présentation faite en séance lors de la réunion du nord du bassin (19/03), M. SADDIER rappelle que les CLE peuvent exercer un réel pouvoir sur les décisions administratives prises localement. En effet, les décisions administratives dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les SAGE. Les CLE sont officiellement saisies pour avis par le préfet sur un certain nombre de dossiers et peuvent s'autosaisir sur d'autres si elles le souhaitent. La légitimité de la CLE en tant qu'instance de gouvernance locale est reconnue par l'autorité administrative. Les délibérations de la CLE, issues d'un consensus entre l'ensemble des acteurs représentatifs du territoire, peuvent donc peser dans les décisions des préfets.

Suite à plusieurs interventions ou questions concernant la disponibilité de la ressource en eau dans un contexte de dérèglement climatique, de pression urbaine et démographique, il est rappelé que les

CLE, dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de leur SAGE, ont en particulier pour mission d'étudier la disponibilité de la ressource en eau sur leur territoire et de demander la prise en compte de celle-ci dans les documents d'urbanisme par des dispositions de mise en compatibilité avec le SAGE. L'aménagement du territoire est de la responsabilité des élus, notamment de ceux qui siègent dans les CLE. Il s'agit d'intégrer les contraintes de disponibilité de la ressource aux politiques d'urbanisation et de développement des territoires, de favoriser les économies d'eau, la désimperméabilisation des sols et les solutions fondées sur la nature.

M. ROY indique que pour répondre à ces enjeux, le SDAGE prévoit la mise en place de PGRE (plans de gestion de la ressource en eau) ou PTGE (projets de territoire pour la gestion de l'eau), qui visent à définir la ressource disponible et sa répartition équilibrée entre les différents usages, en intégrant une démarche prospective tenant compte des effets du changement climatique sur la ressource comme sur les usages.

Lors de la réunion du sud du bassin (24/03), suite à une question de M. VILA, président de la CLE du SAGE des nappes du Roussillon, M. ROY précise que le PTGE n'est pas un nouvel outil qui viendrait s'ajouter aux outils existants sur les territoires et remettre en cause les PGRE, mais au contraire une évolution de l'outil PGRE déployé sur les secteurs d'ores et déjà en déséquilibre ou en équilibre fragile, évolution pour notamment intégrer une démarche de prospective. Pour les PGRE existants, le SDAGE prévoit ainsi la réalisation d'un bilan de leur mise en œuvre au bout de 6 ans, conduisant à une actualisation intégrant une vision prospective de la ressource et des usages.

Des PTGE peuvent par ailleurs être élaborés sur des territoires non déficitaires, pour anticiper les effets du changement climatique. Les principes d'élaboration sont les mêmes pour les PTGE et pour les PGRE : concertation avec l'ensemble des acteurs, diagnostic besoins/ressource partagé, étude de solutions privilégiant les solutions « sans regret », en commençant par les économies d'eau.

Concernant la préservation des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable, M. SADDIER informe qu'il a proposé un amendement sur ce sujet dans le cadre du projet de Loi Climat.

M. GEORGES, représentant de l'EPTB des Gardons, insiste sur la nécessité de conférer une certaine souplesse à la gestion locale de l'eau et de ne pas exiger l'inscription de règles systématiques dans les documents de SAGE.

En réponse à cette intervention, M. ROY indique que les débats tenus au sein des instances de bassin lors de l'élaboration du projet de SDAGE 2022-2027 ont révélé une attente forte des acteurs du bassin vis-à-vis des SAGE. Le SDAGE énonce des directives et préconisations à l'échelle du bassin, qu'il s'agit de décliner localement grâce aux SAGE. Les SAGE et les CLE doivent donc se saisir pleinement de leurs prérogatives pour décliner de manière opérationnelle les objectifs du SDAGE.

Suite à une question de Mme REDON, animatrice du SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières, il est précisé que le bon état des eaux ne sera effectivement pas atteint pour l'ensemble des masses d'eau du bassin à l'échéance 2027. Il faut néanmoins agir partout pour réduire l'impact des pressions qui s'exercent sur les masses d'eau, en mettant en œuvre le programme de mesures du SDAGE. Il est également rappelé que la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau (DCE) se poursuivra après 2027 et que les cycles de gestion successifs devront permettre d'atteindre progressivement le bon état de toutes les masses d'eau à terme.

Suite à une question de M. PROUST, animateur du SAGE Calavon Coulon, sur la capacité à financer le programme de mesures (PDM), M. ROY rappelle que le coût estimé du projet de PDM 2022-2027 représente une faible part des dépenses dans le domaine de l'eau et que bien que les budgets, dont celui de l'agence de l'eau, soient contraints, cette contrainte financière n'est pas le facteur limitant dans la mise en œuvre du SDAGE et de son PDM. Les freins identifiés relèvent davantage de la dynamique collective et de la mobilisation des maîtres d'ouvrage.

4/ Echanges autour d'un retour d'expérience sur le thème de la gestion quantitative de la ressource en eau

Réunion du nord du bassin (19/03) : témoignage du SAGE Vouge

Mme ZITO Florence, présidente de la CLE du SAGE Vouge

M. MASSON Jean-Patrick, président de la CLE du SAGE Ouche et vice-président de Dijon métropole

M. BOILLIN Nicolas, directeur technique du Syndicat Mixte Tille Vouge Ouche

Mme PASQUWELAGE Thilini, animatrice de l'inter-CLE sur la nappe de Dijon Sud

Réunion du sud du bassin (24/03) : témoignage du SAGE de la nappe astienne

M. ALLINGRI Claude, président de la CLE

Mme DUBOIS Véronique, directrice du Syndicat mixte d'études et de travaux de l'Astien (SMETA)

Voir présentations faites en séance.

5/ Echanges autour d'un retour d'expérience sur le thème « SAGE et urbanisme »

Réunion du nord du bassin (19/03) : témoignage du SAGE Drac-Romanche

Mme BATTISTEL Marie-Noëlle, présidente de la CLE

Mme CAMPOY Aurélie, animatrice du SAGE

Réunion du sud du bassin (24/03) : témoignage du SAGE Calavon-Coulon

M PERELLO Didier, président de la CLE M. PROUST Cédric, animateur du SAGE

Voir présentations faites en séance.

6/ Consultation sur le projet de SDAGE

Mme ASTIER-COHU, directrice du département de la connaissance et de la planification (DCP), agence de l'eau

Suite à leur adoption par le comité de bassin le 25 septembre 2020, les projets de SDAGE et de programme de mesures 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée sont soumis depuis le 1^{er} mars 2021 à la consultation du public d'une part, et des assemblées et partenaires institutionnels d'autre part. Cette consultation doit permettre de recueillir des propositions d'amélioration du projet de SDAGE et de son programme de mesures en vue de leur adoption définitive par le comité de bassin en mars 2022.

Les CLE sont officiellement consultées lors de cette étape. Leur avis doit être transmis au plus tard le 30 juin 2021, par voie dématérialisée en utilisant les outils spécifiques mis à disposition. Le lien vers la page internet dédiée a été transmis aux présidents de CLE par un courrier du président du comité de bassin et du préfet coordonnateur de bassin.

Le film court réalisé par l'agence de l'eau et présentant les modalités de la consultation peut être visionné sur le lien suivant : https://youtu.be/8sPcnJbQfWc

7/ Accompagnement des CLE par le bassin

Mme ASTIER-COHU, directrice du département de la connaissance et de la planification (DCP), agence de l'eau

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la DREAL Auvergne Rhône-Alpes délégation de bassin Rhône-Méditerranée, organisent, le jeudi 3 juin 2021 en visioconférence, une réunion des animateurs de SAGE des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

Cette réunion sera l'occasion de répondre aux questions des animateurs sur les projets de SDAGE 2022-2027, d'apporter des éclairages techniques sur des sujets d'actualité concernant les SAGE, de partager et d'échanger autour de retours d'expériences (sujets envisagés : prospective, ressources stratégiques pour l'eau potable, révision des SAGE).

L'agence de l'eau met à disposition des CLE une prestation d'appui juridique, assurée par un cabinet d'avocats spécialisé en droit public et droit de l'environnement, mobilisable sur demande. Cette prestation a pour objectif d'assurer la sécurité juridique des SAGE et d'optimiser leur portée et leur opérationnalité. Trois missions peuvent être sollicitées par les CLE :

- une mission de présentation de la portée juridique du SAGE aux acteurs (intervention du cabinet d'avocats en réunion de CLE, bureau de CLE ou autre commission de travail). Cette mission peut également être sollicitée pour les SAGE en émergence ;
- une mission de relecture des projets de PAGD et règlement avant adoption par la CLE (propositions d'amendements rédactionnels, vérification de la complétude et robustesse juridique des documents du SAGE);
- une mission de relecture des évolutions apportées au projet de SAGE suite aux consultations dont il a fait l'objet avant son adoption définitive par la CLE.

Pour bénéficier de cet appui, les CLE peuvent se rapprocher de leurs interlocuteurs habituels en délégation de l'agence de l'eau, qui solliciteront le DCP en charge du marché pour passer les bons de commande.

8/ Conclusion de la réunion

ANNEXE 1 : liste des participants à la réunion des présidents de CLE du nord du bassin (19/03/21)

ORGANISME	FONCTION	NOM
En présentiel		
	Président du Comité de Bassin	MARTIAL Saddier
Agence de l'eau	Directeur général	ROY Laurent
Agence de l'eau	Directeur général adjoint	CHANTEPY Nicolas
Agence de l'eau	Direction de la connaissance et de la	ASTIER-COHU Kristell
	planification (DCP) – Directrice	
Agence de l'eau	DCP - Chef de service Planification et économie	DUBUIS Julien
Agence de l'eau	DCP - Cheffe de projet SDAGE, SAGE et	MORAND Claire
Agence de l'eau	gestion locale de l'eau	WORAND Claire
DREAL Délégation de bassin	Directeur adjoint	MATHIEU Yannick
DREAL Délégation de bassin	Cheffe de service	MICHAUX Hélène
DREAL Délégation de bassin	Chef de pôle délégation de bassin par intérim	MARTINEZ Pierre-Jean
CLE SAGE Vouge	Présidente de la CLE	ZITO Florence
CLE SAGE Ouche	Président de la CLE	MASSON Jean-Patrick
Syndicat mixte Tille Vouge	Directeur technique	BOILLIN Nicolas
Ouche		
InterCLE Vouge/Ouche	Animatrice	PASQUWELAGE Thilini
En distanciel		
Conseil départemental de la	Président de la commission	GIRARD Dominique
Côte d'Or	géographique Saône Doubs	·
	Vice-président du Conseil	
	départemental de la Côte-d'Or	
CLE Drac Romanche	Présidente de la CLE	BATTISTEL Marie-Noël
CLE Drac Romanche	Animatrice du SAGE	CAMPOY Aurélie
CLE basse vallée de l'Ain	Président	SICARD Alain
CLE basse vallée de l'Ain	Animatrice du SAGE	LEBLANC Béatrice
EPAGE Haut Doubs Haute Loue	Président	ALPY Philippe
SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	Animatrice	BARBIER-DODANE Amélie
SAGE Haut-Doubs Haute-Loue		THEVENET C.
SAGYRC	Vice-Présidente déléguée au SAGE	GROSPERRIN Anne
SAGYRC	Vice-président délégué à la prévention	GROULT Florestan
	des inondations	
SAGYRC	Directeur	GUERIN Stéphane
EPTB Saône-Doubs	Candidat présidence CLE SAGE Allan	CONSTANTAKATOS
		Miltiade
EPTB Saône-Doubs	Coordinatrice du SAGE Allan	LAMBERT Hélène
CLE SAGE Grès du Trias	Présidente de la CLE	BEGEL Régine
Inférieur		
CLE SAGE Grès du Trias	Responsable Eau	WOJCIECHOWSKI Aurélie
Inférieur	Président de la CLE	CAN/ICNON Frie
CLE SAGE Bièvre Liers Valloire	Président de la CLE	SAVIGNON Eric
CLE SAGE Bièvre Liers Valloire	Vice présidente	DURAND Nicole

ORGANISME	FONCTION	NOM
CLE SAGE Bièvre Liers Valloire	Chargée de mission SAGE	CONSTANTIN-BERTIN
		Christel
CLE SAGE Bourbre	Président de la CLE	LEGAY-BELLOD Gaël
CLE SAGE Bourbre	Animatrice	ROY Bénédicte
CLE SAGE Est Lyonnais	Président de la CLE	BRUN Jean-Jacques
CLE SAGE Est lyonnais	Animatrice	BRIAND-PONZETTO
		Claudie
CLE SAGE Est Lyonnais	Animateur	CHAMPAULT Mathieu
CLE SAGE Drôme	Président de la CLE	LESPETS Pierre
SAGE Bas Dauphiné Plaine de	Animatrice SAGE	HAMELIN Catherine
Valence		
CLE SAGE Ardèche	Président de la CLE	BONNETAIN Pascal
CLE SAGE Ardèche	Chargé de mission	LALAUZE Simon
SMAGGA	Président	M. BERARD
SMAGGA	Vice-président	JULLIAN Charles
SMAGGA	Vice-président	FURNION Pascal
SMAGGA	Directeur par intérim	ROCHE Daniel
SAGE Arve	Animatrice	BRIVET Claire
SAGE Arve	Chargée questions quantitatives	BAR Marie
Syndicat mixte Tille Vouge		VART Pascal
Ouche		BEJOT Laure
Agence de l'eau	Directeur délégation Lyon (DTL)	ALBAN Nicolas
Agence de l'eau	Chargée d'études SAGE – DTL	SENACQ Géraldine
Agence de l'eau	Directeur délégation de Besançon	ROLLIN François
	(BSN)	
Agence de l'eau	Chargée d'études – BSN	CAREME Sophie
Agence de l'eau	Référent SAGE – BSN	PORTERET Vincent
Agence de l'eau	Chargée d'intervention - BSN	GUYARD Pauline
Agence de l'eau	Chargé d'intervention - BSN	LEVENEUR Etienne
DREAL Délégation de bassin	Chargée de mission politiques	SANTENS Diane
	territoriales de l'eau	
DREAL Délégation de bassin	Chargée de mission gestion	HENRY DE VILLENEUVE
	quantitative de la ressource	Caroline
DREAL Bourgogne Franche	Chargée de mission gestion globale de	OLIVIER Sandrine
Comté	l'eau	
DREAL Bourgogne Franche	Cheffe de département SBEP DEMA	CHOLLEY Florence
Comté		

ANNEXE 2 : liste des participants à la réunion des présidents de CLE du sud du bassin (24/03/21)

ORGANISME	FONCTION	NOM
En présentiel		
Agence de l'eau	Directeur général	ROY Laurent
Agence de l'eau	Directeur général adjoint	CHANTEPY Nicolas
Agence de l'eau	Directrice - Direction de la	ASTIER-COHU Kristell
	connaissance et de la planification	
	(DCP)	
Agence de l'eau	DCP - Chef de service Planification et	DUBUIS Julien
	économie	
Agence de l'eau	DCP - Cheffe de projet SDAGE, SAGE et	MORAND Claire
	gestion locale de l'eau	
DREAL Délégation de bassin	Directeur adjoint	MATHIEU Yannick
DREAL Délégation de bassin	Chef de pôle délégation de bassin par	MARTINEZ Pierre-Jean
	intérim	
En distanciel		
	Président du Comité de Bassin	SADDIER Martial
Président de la commission	Vice-président du conseil régional	VITEL Philippe
géographique Littoral PACA	Provence-Alpes Côte d'Azur,	
Durance	·	
CLE SAGE Thau/Ingril	Président de la CLE	GARCIA Michel
SMBVL	Directeur	GRAPIN Jean-Louis
SMBVL - CLE SAGE Lez	Animatrice SAGE	BATUT Sandrine
SMBVL - CLE SAGE Lez	Elu	AUGUSTE William
	1er adjoint mairie de St Restitut	
CLE SAGE Calavon-Coulon	Président de la CLE	PERELLO Didier
CLE SAGE Calavon-Coulon	Animateur SAGE	PROUST Cédric
CLE SAGE Drac amont	Président de la CLE	RICOU Patrick
CLEDA - CLE SAGE Drac amont	Chargé de mission Direction	BREILH Bertrand
CLE SAGE du Roussillon	Président de la CLE	VILA Robert
CLE SAGE Haute vallée de	Président de la CLE ou vice-Président	
l'Aude		
CLE SAGE Haute vallée de	Animateur de la CLE	DEFROIDMONT Jérôme
l'Aude		
SABA - CLE SAGE Arc	Président	GUIROU Olivier
Provençal		
SABA - CLE SAGE Arc	Directrice	VAIRON Céline
Provençal		
CLE SAGE nappe et basse	Président de la CLE	PAUL Hervé
vallée du Var		
SMIAGE	Directrice de la planification et gestion	SOURIGUERE Katia
	des cours d'eau	
CLE du SAGE Vistre Nappes	Président de la CLE	AGNEL Thierry
Vistrenque et Costières		
CLE du SAGE Vistre Nappes	Animatrice SAGE	REDON Charlotte
Vistrenque et Costières		
EPTB Vistre Vistrenque	Responsable Pôle eaux souterraines	RESSOUCHE Sophie
CLE SAGE Nappe astienne	Président de la CLE	ALLINGRI Claude

lippe
E

ORGANISME	FONCTION	NOM
DREAL PACA	Chargée de mission planification des	DEPREZ Flore
	politiques de l'eau	